



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
22 JANVIER 2018 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 18-01-04

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 22 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 18-01-04

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of January 22, 2018.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 33 et 2 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 38.

4. Adoption des procès-verbaux des réunions de décembre 2017

RÉSOLUTION N° 18-01-05

Objet : Adoption des procès-verbaux des réunions de décembre 2017,

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 décembre 2017, 18h30, et de la réunion ordinaire du 11 décembre 2017, 19h, du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 décembre 2017, 18h30, et de la réunion ordinaire du 11 décembre 2017, 19h, du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 18-01-05

Subject: Adoption of Minutes of December, 2017 Meetings

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Special Meeting of December 11, 2017, 18:30 and of Regular Meeting of December 11, 2017, 19:00, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Special Meeting of December 11, 2017, 18:30 and of Regular Meeting of December 11, 2017, 19:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .2 Rapport - ressources humaines
- .3 Permis et certificats
- .4 Liste des chèques et dépôt directs
- .5 Liste des commandes - 10 000 \$
- .6 Liste des commandes - 25 000 \$

6. Règlement hors Cour - entente intérimaire - 476, avenue Leacross

RÉSOLUTION N° 18-01-06

Objet : Règlement hors Cour - entente intérimaire - 476, avenue Leacross

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'accepter la seconde entente intérimaire à un règlement hors Cour à intervenir dans le cadre de la poursuite intentée par la Ville contre les propriétaires de l'immeuble situé au 476, avenue Leacross, et portant le numéro 500-17-076146-136;

RESOLUTION N° 18-01-06

Subject : Règlement hors Cour - entente intérimaire - 476, avenue Leacross

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To agree to the second interim agreement for an out-of-court settlement in the framework of the action taken by the Town against the owners of the immovable located at 476 Leacross Avenue and bearing the number 500-17-076146-136;

D'autoriser le greffier à signer, au nom de la Ville, l'entente intérimaire.

The authorize the Town Clerk to sign, on behalf of the Town, the interim agreement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Participation à des congrès et réunions

RÉSOLUTION N° 18-01-07

RESOLUTION N° 18-01-07

Objet : Participation à des congrès et réunions

Subject : Attendance at Conferences and Meetings

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

D'autoriser 4 membres du conseil à assister au congrès annuel de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM), du 31 mai au 3 juin 2018, à Halifax, Nouvelle-Écosse;

To authorize 4 council members to attend the Federation of Canadian Municipalities (FCM) Annual Conference in Halifax, Nova Scotia from May 31 to June 3, 2018;

D'autoriser 4 membres du conseil à assister aux Assises Annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), du 16 au 18 mai, à Gatineau;

To authorize 4 council members to attend the Union des Municipalités du Québec (UMQ) Annual Conference, in Gatineau, from May 16 to May 18, 2018;

D'autoriser une dépense de 30 000 \$ pour couvrir les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de repas associés à ces activités;

To authorize an expenditure of \$30,000 to cover the registration, lodging, travel and meal costs associated with these activities;

D'imputer ces dépenses au budget de fonctionnement, numéro d'affectation 02-110-00-337.

To charge these expenditures to the operating budget, appropriation no. 02-110-00-337.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Opposition au projet de budget 2018 de l'agglomération

RÉSOLUTION N° 18-01-08

RESOLUTION N° 18-01-08

Objet : Opposition au projet de budget 2018 de l'agglomération

Subject : Opposition to the proposed 2018 Agglomeration budget

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération a déposé, le 10 janvier dernier, son budget 2018 qui, s'il est adopté, se traduira par une augmentation substantielle des quotes-parts qui seront versées à l'agglomération par les 15 villes de banlieue de l'île de Montréal;

WHEREAS the Agglomeration Council deposited its 2018 Budget on January 10, 2018 which, if adopted, will result in a substantial average increase to the Agglo quotes-parts that will be assessed to the 15 suburban cities on the island of Montreal;

ATTENDU QUE ledit budget d'agglomération 2018 a été préparé par la nouvelle administration Plante-Dorais uniquement, sans consultation préalable avec la Ville de Mont-Royal ni avec aucune autre des villes de banlieue;

WHEREAS said 2018 Agglomeration Budget was prepared by the new Plante-Dorais administration without any prior consultation with the Town of Mount Royal or any of the other suburban cities;

ATTENDU QUE l'adoption du budget d'agglomération 2018 tel que proposé se traduira par une augmentation substantielle de la quote-part que devra verser la Ville;

WHEREAS adoption of the proposed 2018 Agglomeration Budget will result in a substantial increase in the quote-part that will be assessed to the City;

ATTENDU QUE le conseil estime que cette nouvelle augmentation de la quote-part à verser à l'agglomération en 2018 est à la fois injuste et tout à fait inacceptable;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'informer la mairesse de Montréal que le conseil estime tout à fait inacceptables les augmentations des quotes-parts prévues au budget d'agglomération 2018;

D'accorder un appui sans réserve au maire Philippe Roy et à ses collègues maires de l'Association des municipalités de banlieue dans leurs efforts concertés de collaboration avec l'administration Plante-Dorais pour réexaminer le budget d'agglomération 2018 et y apporter les rajustements nécessaires afin qu'il se traduise par une augmentation moyenne des quotes-parts ne dépassant pas le taux d'inflation prévu en 2018;

De transmettre des copies de la présente résolution à la mairesse et au président du comité exécutif de la Ville de Montréal, au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire et au député de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Avis d'expropriation

RÉSOLUTION N° 18-01-09

Objet : Avis d'expropriation

ATTENDU QUE la Ville peut, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) et la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ c. E-24), décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de tout immeuble nécessaire à des fins municipales;

ATTENDU QUE la Ville souhaite aménager un espace vert/parc sur le lot UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT SIX (1 682 306) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville a imposé un avis de réserve sur ce lot, lequel a été inscrit le 11 octobre 2017, sous le numéro 23 425 281, au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville souhaite maintenant en devenir propriétaire;

WHEREAS the Council finds this new increase in the 2018 Agglo quote-part both unfair and totally unacceptable;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To advise the Mayor of Montreal that Council finds the proposed increase in the 2018 Agglomeration quotes-parts totally unacceptable;

To render a full support to Mayor Philippe Roy and his fellow mayors of the Association of Suburban Municipalities in their collective efforts to collaborate with the Plante-Dorais administration to re-examine the 2018 Agglomeration Budget and make the necessary adjustments that will result in an average budget increase to our quotes-parts that will not exceed the projected 2018 rate of inflation;

To forward copies of this resolution to the Mayor and to the Chairman of the executive committee of the City of Montreal, to the Minister of Municipal Affairs and Land Occupancy and to the M.N.A. for Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 18-01-09

Subject : Notice of expropriation

WHEREAS the Town may, under the *Cities and Towns Act* (RLRQ c. C-19) and the *Expropriation Act* (RLRQ c. E-24), decree the acquisition by mutual agreement or by expropriation of any immovable necessary for municipal purposes;

WHEREAS the Town wishes to build a green area/park on lot ONE MILLION, SIX HUNDRED AND EIGHTY-TWO THOUSAND, THREE HUNDRED AND SIX (1 682 306) of the Quebec cadastre, Montreal registration division;

WHEREAS the Town has established a reserve on this lot which was published on October 11, 2017 under number 23 425 281 before the registry office, Montreal registration division;

WHEREAS the Town now wishes to become the owner of this lot;

ATTENDU QUE le lot UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT SIX (1 682 306) est affecté d'une servitude de passage en faveur du lot UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT SEPT (1 682 307) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, inscrit sous le numéro 1 280 534;

ATTENDU QUE cette servitude de passage ne pourra être maintenue en raison de l'usage projeté du lot UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT SIX (1 682 306);

ATTENDU QU'il y a lieu, à cet effet, de mandater la firme d'avocats BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L. aux fins de la préparation, de la signification et de la publication des avis d'expropriation, de même qu'à comparaître à toutes procédures judiciaires en découlant;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Ville autorise l'acquisition par expropriation du lot UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT SIX (1 682 306) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour y aménager un parc/espace vert;

QUE la Ville autorise l'expropriation de la servitude affectant le lot UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT SIX (1 682 306) en faveur du lot UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT SEPT (1 682 307) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, inscrit sous le numéro 1 280 534;

QUE la Ville mandate la firme d'avocats BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L. aux fins de la préparation, de la signification et de la publication de l'avis d'expropriation, de même qu'à comparaître à toutes procédures judiciaires en découlant;

QUE la Ville autorise la directrice générale à mandater tout autre professionnel dont les services pourraient être requis pour entreprendre les procédures nécessaires aux fins de la présente résolution;

QUE la Ville autorise le trésorier à défrayer les honoraires professionnels requis;

QUE la Ville autorise la directrice générale ou le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Royal, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the lot ONE MILLION, SIX HUNDRED AND EIGHTY-TWO THOUSAND, THREE HUNDRED AND SIX (1 682 306) is changed with a right of way in favor of lot ONE MILLION, SIX HUNDRED AND EIGHTY-TWO THOUSAND, THREE HUNDRED AND SEVEN (1 682 307) of the Quebec cadastre, Montreal registration division, registered under the reference number 1 280 534;

WHEREAS this right of way cannot stand due to the projected use of lot ONE MILLION, SIX HUNDRED AND EIGHTY-TWO THOUSAND, THREE HUNDRED AND SIX (1 682 306);

WHEREAS it is also appropriate, for this purpose, to mandate the law firm BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L. to prepare, serve and publish the notices of expropriation, as well as to appear before the courts regarding any procedure that may result from this expropriation;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

THAT the preamble to this resolution is an integ

THAT the Town carry out the expropriation of lot ONE MILLION, SIX HUNDRED AND EIGHTY-TWO THOUSAND, THREE HUNDRED AND SIX (1 682 306) of the Quebec cadastre, Montreal registration division to build a green area/park;

THAT the Town carry out the expropriation concerning the lot ONE MILLION, SIX HUNDRED AND EIGHTY-TWO THOUSAND, THREE HUNDRED AND SIX (1 682 306) of the Quebec cadastre, Montreal registration division in favor of the lot ONE MILLION, SIX HUNDRED AND EIGHTY-TWO THOUSAND, THREE HUNDRED AND SEVEN (1 682 307) of the Quebec cadastre, Montreal registration division with a right of way in favor of the lot ONE MILLION, SIX HUNDRED AND EIGHTY-TWO THOUSAND, THREE HUNDRED AND SEVEN (1 682 307) of the Quebec cadastre, Montreal registration division; the reference number 1 280 534;

THAT the Town mandate the law firm BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L. to prepare, serve and publish the notices of expropriation, as well as to appear before the courts regarding any procedure that may result from this expropriation;

THAT the Town authorize the Town Manager to mandate any other professional whose services may be required to carry out the necessary procedures in relation to the present resolution;

THAT the Town authorize the Treasurer to pay the professional fees;

THAT the Town authorize the Town Manager or any other person to sign for and in the name of the Town of Mount Royal, all the documents necessary to give effect to the present resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 18-01-10

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er décembre au 31 décembre 2017:

Salaires et avantages sociaux: 1 363 089 \$
Fournisseurs et autres paiements: 2 564 041 \$
Total des déboursés: 3 927 130 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-01-10

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between December 1 to December 31, 2017:

Salaries and fringe benefits: \$1,363,089
Suppliers and other payments: \$2,564,041
Total disbursements: \$3,927,130.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

RÉSOLUTION N° 18-01-11

Objet : Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

RESOLUTION N° 18-01-11

Subject : Awarding of a bond issue contract following a public tender call

ATTENDU QUE Conformément aux Règlements d'emprunt numéros E-1205 et E-1104, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal » des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 6 février 2018, au montant de 2 380 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Nom du soumission	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,60200	107 000 \$	1,80000 %	2019	2,80435 %
		110 000 \$	2,05000 %	2020	
		112 000 \$	2,25000 %	2021	
		115 000 \$	2,45000 %	2022	
		1 936 000 \$	2,50000 %	2023	
SCOTIA CAPITAUX INC.	98,53680	107 000 \$	1,90000 %	2019	2,81988 %
		110 000 \$	2,10000 %	2020	
		112 000 \$	2,25000 %	2021	
		115 000 \$	2,40000 %	2022	
		1 936 000 \$	2,50000 %	2023	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,69630	107 000 \$	1,85000 %	2019	2,82249 %
		110 000 \$	2,10000 %	2020	
		112 000 \$	2,20000 %	2021	
		115 000 \$	2,35000 %	2022	
		1 936 000 \$	2,55000 %	2023	

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,46000	107 000 \$	1,85000 %	2019	2,83288 %
		110 000 \$	2,05000 %	2020	
		112 000 \$	2,20000 %	2021	
		115 000 \$	2,35000 %	2022	
		1 936 000 \$	2,50000 %	2023	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,62200	107 000 \$	1,80000 %	2019	2,84460 %
		110 000 \$	2,05000 %	2020	
		112 000 \$	2,25000 %	2021	
		115 000 \$	2,45000 %	2022	
		1 936 000 \$	2,55000 %	2023	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC., est la plus avantageuse;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit:

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 380 000 \$ de la Ville de Mont-Royal soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. ;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc.(CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire, M. Philippe Roy et la trésorière, Mme Nathalie Rhéaume soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 380 000 \$ qui sera réalisé le 6 février 2018

RÉSOLUTION N° 18-01-12

Objet : Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 380 000 \$ qui sera réalisé le 6 février 2018

RESOLUTION N° 18-01-12

Subject : Agreement resolution

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 380 000 \$ qui sera réalisé le 6 février 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant
E-1205	825 800 \$
E-1104	1 554 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros E-1205 et E-1104, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a le 23 janvier 2018, un emprunt au montant de 4 480 000 \$, sur un emprunt original de 5 394 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros E-1205, E-1104, E-0803, E-0905, E-1003, E-1101, E-1102, E-1103, E-1202 et E-1204;

ATTENDU QUE, en date du 23 janvier 2018, cet emprunt ne sera pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 6 février 2018 inclut les montants requis pour ce financement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précipité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros E-1205 et E-1104;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit:

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 février 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 6 février et le 6 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agir au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 00761
1319 CANORA
MONT-ROYAL, QC H3P 2J5

8. que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Royal, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros E-1205 et E-1104 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 6 février 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 6 février 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros E-1205 et E-1104, soit prolongé de 14 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Radiation des comptes à recevoir de la Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 18-01-13

Objet : Radiation des comptes à recevoir de la Ville de Mont-Royal

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De radier des livres de la Ville de Mont-Royal la somme totale de 18 270 \$ réclamée de Construction ZA-NE Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-01-13

Subject : Writing off of Town of Mount Royal receivables

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To write off the sum of \$18,270 from the Town's books, sought from Construction ZA-NE Inc.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Dépenses supplémentaires - Remplacement de deux (2) regards d'égout

RÉSOLUTION N° 18-01-14

Objet : Dépenses supplémentaires - Remplacement de deux (2) regards d'égout

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 6 649,31 \$ (taxes incluses) pour le projet de remplacement de deux regards d'égout (contrat C-2017-27), à la compagnie LOCATION EXCAVATION LORDBEC INC.;

D'autoriser le financement de cette dépense en immobilisation à partir du surplus accumulé affecté aux activités d'investissements et de modifier le PTI 2016 en conséquence;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Surplus

Imputation :
Projet 3056 - Remplacement de regards

Compte budgétaire : 22-400-00-715

Contrat : 6 649,31 \$ (taxes incluses)
Crédits : \$6 071,71 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-01-14

Subject : Additional expenditure - Replacement of two (2) sewer manholes

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an additional expenditure for the amount of \$6,649.31 (taxes included) for the project of replacement of two sewer manholes (contract C-2017-27), to LOCATION EXCAVATION LORDBEC INC.;

To authorize the financing of the capital expenditure from the accumulated surplus assigned to investment activities and to modify the 2016 CWP accordingly;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Surplus

Appropriation:
Project 3056 - « Remplacement de regards »

Budget account : 22-400-00-715

Contract : \$6,649.31 (taxes included)
Credits : \$6,071.71.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Travaux d'excavation pneumatique

RÉSOLUTION N° 18-01-15

Objet : Travaux d'excavation pneumatique

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 38 600 \$ taxes incluses en 2018 pour les travaux d'excavation pneumatique sur appel;

D'accorder au plus bas soumissionnaire soit à la compagnie 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE R.L.) le contrat C-2017-78 pour la fourniture d'un service d'excavation pneumatique sur appel, à taux horaire, pour la période comprise entre le 1er février 2018 et le 31 janvier 2019, aux prix unitaires soumis pour un montant total de 33 572,70 \$, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour cette soumission;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux liés à ce contrat, tel que requis pour combler les besoins opérationnels de la Ville et ce, à l'intérieur du cadre financier, des budgets adoptés de la Ville, le tout en conformité des dispositions, des règlements, des politiques et des procédures de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2018

Imputation: 02-413-00-444 - Services externes

Contrat : 33 572,70 \$
Crédits : 35 246,94 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-01-15

Subject : Pneumatic excavation

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$38,600 taxes included for the pneumatic excavation on call service;

To award to the lowest tenderer 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE R.L.) the hourly rate contract C-2017-78 for pneumatic excavation on call, between the period of February 1st, 2018 to January 31st, 2019, with the unit prices submitted, for the total amount of \$33,572.70 in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

To authorize the Town Manager to undertake the work related to this contract, as required to fill the Town's operational needs within the financial framework in the context of the adopted budgets, all in accordance with the bylaw provisions, Town's policies and procedures;

To charge the expenses related to this contract as follows :

Source :
Operating budget 2018

Appropriation : 02-413-00-444 « Services externes »

Contract : \$ 33,572.70
Credit : \$ 35,246.94.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Tonte de gazon dans les parcs et espaces verts

RÉSOLUTION N° 18-01-16

Objet : Tonte de gazon dans les parcs et espaces verts

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

RESOLUTION N° 18-01-16

Subject : Cutting of grass in the parks and green spaces

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser une dépense de 88 000 \$ en 2018 pour l'exécution du contrat de la tonte du gazon dans les parcs et espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à PAYSAGISTE OLYMPIA ENR. le contrat (C-2018-10) à cette fin, aux prix unitaires soumis soit au montant total de 83 477,60\$ (taxes incluses), pour l'année 2018 avec option de renouvellement au gré de la Ville pour les deux (2) années subséquentes, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2018

Imputation :
02-761-00-447 - Services externes - Entretien des pelouses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an expense for the amount of \$ 88 000 in 2018 to execute the contract for the cutting of grass in the parks and green spaces, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to PAYSAGISTE OLYMPIA ENR. the contract (C-2018-10) to undertake these works, with the unit prices submitted, for the total amount of \$83,477.60 (taxes included) for 2018 with a renewal option for the two (2) subsequent years, in accordance to the tendering documents prepared for this contract; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2018

Appropriation:
02-761-00-447 - "Services externes - Entretien des pelouses".

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Renouvellement du contrat pour la fertilisation et correction d'anomalies aux arbres situés en bordure de rues et dans les parcs et espaces verts

RÉSOLUTION N° 18-01-17

Objet : Renouvellement du contrat pour la fertilisation et correction d'anomalies aux arbres situés en bordure de rues et dans les parcs et espaces verts

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 46 300 \$ (taxes incluses) en 2018 pour la fertilisation et correction d'anomalies aux arbres situés en bordure de rues et dans les parcs et espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2017-13A) à LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 42 160,18 \$ (taxes incluses) pour l'année 2018, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2018

Imputation :
02-762-00-457 - Services extérieurs - Entretien des arbres

RESOLUTION N° 18-01-17

Subject : Contract renewal for the fertilization and correction of irregularities in trees along the side of streets and in parks and green spaces

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$46,300 (taxes included) in 2018 for the fertilization and correction of irregularities in trees along the side of streets and in parks and green spaces, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the renewal of the contract (C-2017-13A) to LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$42,160.18 (taxes included) for the year 2018, in accordance with the tendering documents; and

To charge the expenses related to this contract as follow:

Source:
Operating Budget 2018

Appropriation:
02-762-00-457 - "Services extérieurs - Entretien des arbres"

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville pour l'année 2018.

Credits required for this activity will be maintained in the budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Fourniture d'espaces médias

RÉSOLUTION N° 18-01-18

RESOLUTION N° 18-01-18

Objet : Fourniture d'espaces médias

Subject : Supply of media space

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'autoriser une dépense de 57 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture d'espaces médias pour des fins de publicité et de promotion dans un média imprimé, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expenditure of \$57,000 (taxes included), for the supply of media space for the purposes of publicity and promotion in a printed media, which include as needed all accessories costs, if necessary;

D'accorder à PROXIMA PUBLICATIONS INC. le contrat à cette fin, pour un montant total de 56 337,75 \$ (taxes incluses);

To award to PROXIMA PUBLICATIONS INC. the contract for this purpose, for a total of \$56,337.75 (taxes included);

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge the expenses related to this contract as follow:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2018

Source:
Operating Budget 2018

Imputation : 02-140-00-349.

Appropriation: 02-140-00-349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Fourniture, livraison et installation de luminaires pour la salle Schofield

RÉSOLUTION N° 18-01-19

RESOLUTION N° 18-01-19

Objet : Fourniture, livraison et installation de luminaires pour la salle Schofield

Subject : Supply, delivery and installation of light fixtures at the Schofield Hall

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

D'autoriser une dépense de 57 500 \$ (taxes incluses) pour la fourniture, la livraison et les travaux électriques pour l'installation des luminaires à la salle Schofield, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$57,500 (taxes included) for the supply, delivery and electrical work for the installation of light fixtures at the Schofield Hall, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à GUILLEVIN INTERNATIONAL CO./CIE le contrat (C-2018-14A) pour la fourniture et la livraison des luminaires pour la salle Schofield, aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 29 295,63\$ (taxes incluses), avec une livraison selon un délai de fabrication standard de 28 jours ouvrables plus un délai de livraison de 5 à 7 jours, le tout conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Règlement d'emprunt E-1702

Imputation :
Projet : 2 277- Remplacement du système de climatisation, drainage, éclairage, ventilation, murs, céramiques décoratives et de la cuisine - Salle Schofield

Compte budgétaire : 22-100-00-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Rénovation de la salle Schofield

RÉSOLUTION N° 18-01-20

Objet : Rénovation de la salle Schofield

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 87 000 \$ (taxes incluses) pour la rénovation de la salle Schofield (contrat C-2018-14);

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux nécessaires, le tout, selon les procédures et politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses associées comme suit:

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1702

Imputation:
Projet 2 277 - Remplacement du système de climatisation, drainage, éclairage, ventilation, murs, céramiques décoratives et de la cuisine - Salle Schofield

Compte budgétaire: 22-100-00-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to GUILLEVIN INTERNATIONAL CO./CIE the contract for the supply and delivery of light fixtures for Schofield Hall (C-2018-14A), for the unit prices submitted, for a total amount of \$29 295,63 (taxes included), with a standard production period of 28 business days and delivery time of 5 to 7 days, all in accordance with the tendering documents;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Loan By-Law E-1702

Appropriation:
Project: 2 277 - "Remplacement du système de climatisation, drainage, éclairage, ventilation, murs, céramiques décoratives et de la cuisine - Salle Schofield"

Budget account: 22-100-00-721.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 18-01-20

Subject : Schofield Hall renovation

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an expense of \$87,000 (taxes included) for the renovation of Schofield Hall (contract C-2018-14);

To authorize the Town Manager to undertake the necessary work, the whole in accordance with the Town's policies and procedures;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Loan By-Law E-1702

Appropriation:
Project 2 277 - "Remplacement du système de climatisation, drainage, éclairage, ventilation, murs, céramiques décoratives et de la cuisine - Salle Schofield"

Budget account: 22-100-00-721.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Remplacement de têtes de compteurs d'eau

RÉSOLUTION N° 18-01-21

Objet : Remplacement de têtes de compteurs d'eau

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 126 000 \$ (taxes incluses) en 2018 pour le remplacement de têtes de compteurs d'eau, incluant tous les accessoires, le cas échéant;

D'accorder le contrat pour le « Remplacement de têtes de compteurs d'eau » (C-2017-47) à la compagnie COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (LABRECQUE LANGLOIS INC.) à cette fin aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 114 400,13 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2018

Imputation:
02-413-00-444 - Service externes

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-01-21

Subject : Replacement of water meter heads

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$126,000 (taxes included) in 2018 for the replacement of water meter heads, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract renewal for the «Replacement of water meter heads» (C-2017-47) to COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (LABRECQUE LANGLOIS INC.) to undertake these works at the unit prices submitted, for the total amount of \$114,400.13 (taxes included), in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2018

Appropriation :
02-413-00-444 - "Service externes"

Credits required for this activity will be maintained in the 2018 budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 18-01-22

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 15 décembre 2017:

Plan N°1 : 367, Brookfield pour « Projet d'aménagement pour une piscine : approbation d'une terrasse et galerie à l'arrière »;

RESOLUTION N° 18-01-22

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on December 15, 2017:

Plan No.1: 367 Brookfield for "Pool landscaping project: rear deck and porch";

Plan N°2 : 2305, Rockland pour « Projet d'aménagement pour le café terrasse – Implantation, auvents et bac à fleurs »;

Plan N°3 : 107, Balfour pour «Projet d'aménagement pour la cour arrière – Terrasse en bois et garde-corps ornemental »;

Plan N°4: 5832, Côte-de-Liesse pour « Enseigne commerciale appliquée »; Sous réserve : retrait du numéro de téléphone et centrage du script 'centre sportif, resto bar & café' avec la longueur de l'enseigne qui est au-dessus;

Plan N°5 : 8300, Devonshire pour « Enseigne autonome »;

Plan N°6 : 8615, Devonshire pour « Enseignes appliquées »;

Plan N°7 : 8600, Pl. Devonshire pour « Enseigne autonome existante à modifier »;

Plan N°8 : 4480, Côte-de-Liesse pour « Modifications intérieure et extérieure pour nouvelle garderie »;

Plan N°9: 1685, Caledonia pour « Modifier les ouvertures sur le mur arrière et le mur latéral »; Sous réserve : la texture et la couleur du stucco doit marier l'existant;

Plan N°10 :236, Kindersley pour « Aménagement du grenier et rajout d'une lucarne sur la toiture arrière – L'approbation de 2017 a expiré »;

Plan N°12 : 235, Dresden pour « Appliquer un enduit acrylique sur les façades et replacer les briques existantes sur les angles (des murs) de la maison »; RESOUMETTRE : le choix de la couleur : l'option proposée est trop verte, le choix doit être orienté vers un beige plus neutre;

Plan N°13 : 1560, Rockland pour « Agrandissement et rénovation des façades – Modifications des plans approuvés : détail des coins du parement en déclin »; Sous réserve : les feuillures du parement doivent être jointes façon 'shiplap' et non en 'V' – voir l'exemple;

Plan N°14 : 220, Kindersley pour « Projet d'aménagement d'un spa : approbation d'une terrasse et d'un patio dans la cour arrière »;

Plan N°15 : 60, Cornwall pour « Agrandir l'ouverture dans le mur arrière pour installer une porte panoramique »; Sous réserve : fournir des dessins de structure du linteau au-dessus des ouvertures;

Plan N°16 : 279, Kenaston pour « Agrandissement dans la cour arrière »;

Plan No.2: 2305 Rockland for "Café terrace project – Implementation, canopies and flower box ";

Plan No.3: 107 Balfour for "Back yard landscaping – Wooden deck and ornamental railing";

Plan No.4: 5832 Côte-de-Liesse for "Wall-mounted commercial sign"; Subject to: telephone number must be removed and must center the script "centre sportif resto bar & café" with the length of sign above it;

Plan No.5: 8300 Devonshire for "Post sign";

Plan No.6: 8615 Devonshire for "Wall-mounted signs";

Plan No.7: 8600 Devonshire Pl. for "Existing post sign to be modified";

Plan No.8: 4480 Côte-de-Liesse for "Interior and exterior modifications for a new day-care";

Plan No.9: 1685 Caledonia for " Modifying the rear and side walls openings"; Subject to: stucco must match existing in texture and color;

Plan No.10: 236 Kindersely for "Attic layout and addition of a dormer on the rear roof – 2017 approval is expired";

Plan No.12: 235 Dresden for "Applying an acrylic coating on the facades and put back the existing bricks on the corners (walls) of the house"; RESUBMIT color choice: option submitted has too much green, choice to be a more neutral beige;

Plan No.13: 1560 Rockland for "Addition and facades renovation – Modifications to the approved plans: siding corners detail"; Subject to: Siding to have shiplap spacing and not V-joint, see example;

Plan No.14: 220 Kindersley for "Landscaping project for a spa: approval of a deck and a patio in the back yard";

Plan No.15: 60 Cornwall for "Enlarge the rear wall opening to install a panoramic door"; Subject to: structural drawings for the lintel above openings;

Plan No.16: 279 Kenaston for "Addition to the back yard";

Plan N°17 : 216, Devon pour « Marquise avant d'un projet incluant un agrandissement arrière et la rénovation des façades»; Le retrait de la cheminée au-dessus du toit est approuvé;

Plan N°20 : 2275, Graham pour « Modification des façades et travaux intérieurs »; Sous réserve : la couleur des fenêtres doit être celle de l'option B (couleur 2124-10 forge). Approbation des deux options pour les ouvertures à l'arrière ;

Plan N°21 : 463, Stannock pour « Modifications extérieure et intérieure : modification de l'entrée, de la façade principale et des ouvertures sur les 4 façades »;

Plan N°22 : 1533, Laird pour « Entrée latérale et escalier d'accès au sous-sol »;

Plan N°23 : 220, Stanstead pour « Modification du permis émis : correction de la lucarne »; Sous réserve : soumettre un plan du toit et pas d'augmentation de la hauteur du toit qui doit rester identique à la hauteur existante;

Plan N°25 : 243, Portland pour « Projet d'agrandissement latéral et arrière : modification de la taille de la fenêtre (bureau) »;

Plan N°26 : 416, Leacross pour « Projet d'agrandissement arrière : Modification du permis émis : augmenter la superficie de l'agrandissement au 2ème étage »;

Plan N°27: 396, Sloane pour « Modification des façades »;

Plan N°30: 180, Jasper pour « Projet d'agrandissement arrière, permis émis travaux en cours : modification des des ouvertures de la façade arrière »; Modification de la marquise avant à resoumettre;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 12 janvier 2018 et prolongée le 15 janvier 2018:

Plan No.17: 216 Devon for "Front canopy in a project including a rear addition and the facades' renovation"; Remove the chimney above the roof is approved;

Plan No.20: 2275 Graham for "Facades' modification and inner works"; Subject to: window color to be option B (color 2124-10 forge). Approval of both options for rear openings;

Plan No.21: 463 Stannock for "Exterior and interior modifications: entrance, front façade and 4 facades openings modification ";

Plan No.22: 1533 Laird for "Side entrance and stairs to access the basement";

Plan No.23: 220 Stanstead for "Modification to issued permit: correction to the dormer"; Subject to: submitting a roof plan and no increase in the roof height- to be equal as the existing height;

Plan No.25: 243 Portland for "Rear and side addition project: modification to the window size (office) ";

Plan No.26: 416 Leacross for " Rear addition project: modification to the issued permit: increase the addition's 2d storey surface";

Plan No.27: 396 Sloane for "Facades' modification";

Plan No.30: 180 Jasper for " Rear addition project, issued permit, works going on: modification to the rear openings"; Front canopy to be resubmit;

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on January 12, 2018 and extended January 15, 2018:

Plan N°1 : Projet Royalmount pour « Approbation du concept de redéveloppement du secteur pour un projet d'ensemble multifonctionnel à l'angle des autoroutes 40 et 15, et passerelle (piétons/cyclistes) au-dessus l'autoroute »; Le Comité est favorable aux plans préliminaires et documents soumis pour le projet de redéveloppement pour un Centre multifonctionnel incluant : centre d'achat, des kiosques extérieurs, des installations sportives, commerces et services récréatifs de divertissement, hôtels, restaurants, bureaux, centres commerciaux extérieurs, aménagement paysager, des espaces verts et cafés-terrasses et stationnement requis et le passerelle au-dessus l'Autoroute 15 reliant au métro de la Savane. Les plans détaillés et documents requis pour émission d'un permis seront exigés pour l'approbation finale de chaque phase de construction. Le Comité a toutefois des préoccupations concernant les accès au projet pour les différents modes de transport, découlant des besoins suite aux impacts de circulation créés par le projet sur le secteur.

Plan N°4 : 24, Kenaston pour « Modification des ouvertures de la façade arrière »;

ET pour les plan présentés à la réunion prolongée le 15 janvier 2018:

Plan N°7 : 23, Vivian pour « Projet de construction d'une nouvelle terrasse à l'arrière et d'une marquise à l'avant »; Sous réserve : « Une solution de drainage et les fixations au mur doivent être soumises pour approbation avant l'émission du permis »;

Plan N°8 : 542, Graham pour « Projet d'aménagement – spa, clôture et agrandissement du stationnement : approbation d'une terrasse arrière »;

Plan N°9 : 1201, Laird pour « Modification des ouvertures des façades donnant sur Canora »; Sous réserve : «Aucun luminaire indépendant de couleur verte ne doit être installé sur le bâtiment et aucun lambris ne doit couvrir la pierre existante autour de l'entrée. Les appuis et cadres des fenêtres doivent se marier au bâtiment existant en termes de couleur et de matériau »;

Plan N°11 : 1301, Kenilworth pour « Modification des ouvertures – Retrait d'une fenêtre en saillie pour une fenêtre plus grande »; Assurer que la brique autour de l'ouverture modifiée soit du même grain et de la même couleur que l'existant »;

Plan N°12: 383, Chester pour « Modification des plans – déjà approuvés – d'un projet d'agrandissement et de rénovation des façade »;

Plan No.1: Projet Royalmount for "Approval of the sector's redevelopment design for a multifunctional project at the corner of highways 40 and 15, and footbridge (pedestrians / cyclists) over the highway"; The Committee is in favor of the preliminary plans and documents submitted for the redevelopment project for a multifunctional center including: shopping center, outdoor kiosks, sports facilities, shopping and recreational entertainment services, hotels, restaurants, offices, outdoor shopping centers , landscaping, green spaces and café-terrasses and parking required and the footbridge over Highway 15 connecting to the metro "de la Savane". Detailed plans and documents required for issuance of a permit will be required for final approval of each construction phase. However, the Committee has concerns regarding access to the project by the different modes of transport, the traffic impact arising from needs that will be created by the project on the sector.

Plan No.4: 24 Kenaston for "Modification to openings on the rear façade";

AND for the plans presented at the extended meeting held on January 15, 2018:

Plan No.7: 23 Vivian for "Building a new rear deck and a front canopy"; Subject to: "drainage solution and attachments to be submitted for approval before issuance of permit";

Plan No.8: 542 Graham for "Landscaping project – spa, fence and driveway enlargement: approval for a rear deck";

Plan No.9: 1201 Laird for "Modification to the facades 'openings facing Canora and Laird"; Subject to: "No green independent lighting fixtures to be installed on building and no paneling to cover the existing stone around entrance. The window sills and framing to match existing building in color and material";

Plan No.11: 1301 Kenilworth for "Modification to the openings – Remove a Bay-window for a larger window"; Ensure the brick around the modified opening is same texture and color of existing;

Plan No.12: 383 Chester for "Plans modification – already approved – for an addition and facades' renovation";

Plan N°13 : 2305, Rockland pour « Réaménagement de la foire alimentaire et modifications extérieures par le retrait de l'entrée et le rajout d'un espace terrasse pour la foire alimentaire face à l'Acadie et modifications de l'entrée de 'Linen Chest' niveau 2, vers le stationnement étagé »; Un concept complet du projet doit être présenté pour les modifications à venir;

Plan N°16 : 220, Stanstead pour « Projet agrandissement arrière, permis émis – travaux en cours : modification/correction de la lucarne »; Suggéré de vérifier les noues du toit;

Plan N°18 : 203, Portland pour « Projet d'agrandissement qui a déjà reçu une recommandation favorable "Modification du concept du mur latéral »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 15 décembre 2017:

Plan N°17 : 216, Devon pour « Marquise avant d'un projet incluant un agrandissement arrière et la rénovation des façades»; REFUSÉ de couvrir la finition de pierre et de brique sous le soffite. Conserver le mur sous le soffite tel quel. Si préférence pour une finition en stuc, la brique et la pierre existantes doivent être enlevées et le stuc doit être aligné avec le fini en stuc existant »; pour les raisons suivantes;

Plan N°19 : 139, Normandy pour « Agrandissement et modification des façades »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: «Le projet nécessite de meilleures direction et intention. Les styles sont mélangés, les modulations des fenêtres ne sont ni correctes, ni cohérentes avec quelque style que ce soit; les choix de panneaux, les choix de matériaux/finitions et le traitement, la composition et la hiérarchie des ouvertures exigent une uniformité dans le style et le langage architectural. Le CCU maintient les commentaires précédents: utiliser les plans originaux et s'en inspirer pour rendre à la maison son cachet original et son charme. La proposition n'améliore pas esthétiquement la maison et manque d'intégrité architecturale. La surface acrylique n'est pas un choix préféré; le CCU préfère la conservation d'un revêtement pour finition extérieure supérieure »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 12 janvier 2018 et prolongée le 15 janvier 2018:

Plan No.13: 2305 Rockland for "New design of the food court and exterior modifications, removal of the entrance and addition a terrace facing l'Acadie for the food court and modifications to the entrance of 'Linen Chest' 2nd level, to the multi-level parking"; A complete conceptual project presentation is asked for further modifications proposed;

Plan No.16: 220 Stanstead for "Rear addition project, permit issued, works going on: modification/correction to the dormer"; Suggested to verify roof valley;

Plan No.18: 203 Portland " Addition project" for a project that already received a favorable recommendation " Modification to the design of the lateral wall";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on December 15, 2017:

Plan No.17: 216, Devon for "Front canopy in a project including a rear addition and facades renovations"; "REFUSED to cover the stone and brick finish below soffit. Keep wall below soffit as is. If preferred to have a stucco finish, the existing brick and stone to be removed and stucco to be aligned with existing stucco finish";

Plan No.19: 139 Normandy for "Addition and modification to the facades"; REFUSED for the following reasons: "Project requires a better direction and intent. Styles are mixed, window modulations are not correct nor coherent to any style; panel choices, material/finishing choices and treatment, composition, and hierarchy of openings require consistency in style and architectural language. CCU maintain previous comments: use original plans to inspire from and to bring back the original cachet and charm that it had. The proposition is not aesthetically improving the house and lacks architectural integrity. Acrylic surface is not a preferred choice; CCU prefers seeing a siding being maintained for the upper exterior finish";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on January 12, 2018 and extended January 15, 2018:

Plan N°2 : 231, Lazard pour « Agrandissement et modification des façades existantes »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'agrandissement ne s'intègre pas bien et les proportions sont incorrectes. Le choix et l'application des matériaux n'est pas favorable. L'agrandissement masque le volume existant et prend trop d'emphase sur la maison originale. Manque d'alignement entre les deux volumes. S'assurer que les courbes de la toiture d'origine soient conservées »;

ET pour les plan présentés à la réunion prolongée le 15 janvier 2018:

Plan N°10: 47, Henley pour « Ajout d'un deuxième étage sur un agrandissement déjà existant dans la cour arrière »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les dessins ne montrent aucun effort d'intégration à la maison existante. Retravailler pour créer plus d'intérêt architectural et d'harmonie avec le style existant.» Retravailler les hauteurs pour réduire la hauteur globale des soffites »;

Plan N°14: 139, Normandy pour « Projet d'agrandissement et modification des façades et approbation de l'échantillon du revêtement déclin 'Maibec' »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Tel que mentionné précédemment: revenir aux détails architecturaux trouvés sur les plans originaux de la façade avant. * Fournir l'aménagement intérieur. Les couleurs doivent rester neutres, pas de teintes vertes. Maçonnerie nécessaire dans la composition de la paroi acrylique. Plan de toiture - Retravailler pour s'intégrer aux pentes de toit existantes. Soffite trop haut d'un côté. Façade avant - Enlever la clé de voûte en fausse pierre de la porte de garage. Retravailler la marquise avec fascia pour qu'elle ressemble à la conception originale. Linteau manquant sur la marquise. L'encadrement / fronton au-dessus de la fenêtre avant doit être redessiné. L'hubriserie de la fenêtre avant doit être épaissie tel qu'originellement conçu. Le revêtement des coins nécessite un détail du type de joint. Hauteurs intérieures - la coupe transversale montre une insuffisance de l'épaisseur des éléments de toit et leur composition. Ajout arrière - L'aire ouverte n'est pas intéressante: à redessiner »;

Plan N°17: 217, Trenton pour « Rénovation intérieure, agrandissement latéral sur 2 étages et agrandissement arrière sur un étage »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La différence de couleurs entre les unités jumelées ne devraient pas être si drastique; pas acceptable. Montrer une palette de couleurs plus complémentaire à l'unité jumelée. Un travail de bardage est à refaire partout sur la façade, pas de patchwork. Rendu des couleurs requis. L'assurance exigeait que la couleur du mortier soit identique. Montrer la jonction entre les coins d'acrylique et de brique. Photographies en couleur requises de toutes les élévations »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan No.2: 231 Lazard for "Addition and modification to the existing facades"; REFUSED for the following reasons: "The addition does not fit well and the proportions are incorrect. The choice and application of materials is not favorable. The addition masks the existing volume and takes too much emphasis on the original house. Lack of alignment between the two volumes. Ensure that the curves of the original roof are preserved";

AND for the plans presented at the extended meeting held on January 15, 2018:

Plan No.10: 47 Henley for "Adding a 2nd floor to an existing rear addition"; REFUSED for the following reasons: "Drawings show no effort to integrate to the existing home. Rework to create more architectural interest and harmony with the existing style. Rework heights to be able to lower overall soffit heights";

Plan No.14: 139 Normandy for "Addition project and modifications to the facades and approval of the Maibec siding sample"; REFUSED for the following reasons: "As previously mentioned: bring back architectural details found on original plans for the front façade. *Provide interior layout. Colors to remain neutral, no green hues. Masonry required in the acrylic wall composition. Roof plan – rework to integrate with existing roof slopes. Soffit too high on one side. Front façade - Remove the fake key stone detail over garage door. Rework the canopy with fascia resembling the original design. Lintel is missing on canopy. Framing/pediment above the front window to be redesigned. Window jambs to be thickened on the front window as original design. Cladding at corners require detail of joint type. Interior heights- cross-section shows deficiency in thickness for roof members and composition. Rear addition - open area is not interesting. Redesign";

Plan No.17: 217 Trenton for "Interior renovation, side addition on 2 storeys and 1 storey rear addition"; REFUSED for the following reasons: "Semi-detached units should not have coloring difference so drastic; not acceptable. Show a color pallet more complimentary to the semi-detached unit. Cladding work to be redone everywhere on façade, no patchwork. Color rendering required. Assurance required that the mortar color will be identical. Show junction at the acrylic and brick corners. Color photographs required off all elevations";

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Présentation et Avis de motion du Projet de règlement no 1404-18 sur la taxation pour l'exercice financier 2018

Objet : Présentation et Avis de motion du Projet de règlement no 1404-18 sur la taxation pour l'exercice financier 2018

Subject : Tabling and Notice of Motion of Draft By-law No. 1404-18 concerning taxation for the Fiscal Year 2018

Le conseiller John Miller présente le Projet de Règlement no 1404-18 sur la taxation pour l'exercice financier 2018 et donne avis de motion qu'il sera déposé pour adoption, à une séance subséquente.

Councillor John Miller tables Draft By-law No. 1404-18 concerning taxation for the Fiscal Year 2018 and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

24. Adoption du Règlement no 1426-1 modifiant le Règlement 1426 sur la prévention incendie

RÉSOLUTION N° 18-01-23

Objet : Adoption du Règlement no 1426-1 modifiant le Règlement 1426 sur la prévention incendie

RESOLUTION N° 18-01-23

Subject : Adoption of By-law No. 1426-1 to amend By-law No. 1426 concerning fire safety

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), le Règlement no 1426-1 modifiant le Règlement 1426 sur la prévention incendie a été présenté et précédé d'un avis de motion donné le 11 décembre 2017;

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q. L.R., Chapter C-19), By-law No. 1426-1 to amend By-law No. 1426 concerning fire safety was tabled and preceded by a notice of motion given on December 11, 2017;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le Règlement no 1426-1 modifiant le Règlement 1426 sur la prévention incendie.

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act, By-law No. 1426-1 to amend By-law No. 1426 concerning fire safety.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Adoption du Règlement no 1434-1 modifiant le Règlement no 1434 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de réduire le nombre de membres

RÉSOLUTION N° 18-01-24

Objet : Adoption du Règlement no 1434-1 modifiant le Règlement no 1434 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de réduire le nombre de membres

RESOLUTION N° 18-01-24

Subject : Adoption of By-law No. 1434-1 to amend By-law No. 1434 with respect to Planning Advisory Committee in order to reduce the number of members

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1434-1 modifiant le Règlement no 1434 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de réduire le nombre de membres a été présenté et précédé d'un avis de motion donné le 11 décembre 2017;

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. 1434-1 to amend By-law No. 1434 with respect to Planning Advisory Committee in order to reduce the number of members was tabled and preceded by a notice of motion given on December 11, 2017;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le Règlement no 1434-1 modifiant le Règlement no 1434 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de réduire le nombre de membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act, By-law No. 1434-1 to amend By-law No. 1434 with respect to Planning Advisory Committee in order to reduce the number of members.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Adoption du Règlement no 1448 sur le code d'éthique et de déontologie des élus

Objet : Adoption du Règlement no 1448 sur le code d'éthique et de déontologie des élus

Subject : Adoption of By-law No. 1448 on the Code of Ethics and Good Conduct for elected municipal officers

RÉSOLUTION N° 18-01-25

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1448 sur le code d'éthique et de déontologie des élus a été présenté et précédé d'un avis de motion donné le 11 décembre 2017;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le Règlement no 1448 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-01-25

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. 1448 on the Code of Ethics and Good Conduct for elected municipal officers was tabled and preceded by a notice of motion given on December 11, 2017;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act, By-law No. 1448 on the Code of Ethics and Good Conduct for elected municipal officers of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Présentation et avis de motion du Projet de règlement no 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Objet : Présentation et avis de motion du Projet de règlement no 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Subject : Presentation and notice of motion of Draft By-law No. 1450 concerning the rate of transfer duties applicable to transfers whose basis of imposition exceeds \$500,000

Le conseiller John Miller présente le projet de règlement no 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

Councillor John Miller tables Draft By-law No. 1450 concerning the rate of transfer duties applicable to transfers whose basis of imposition exceeds \$500,000 and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future meeting.

28. Présentation et avis de motion du Projet de règlement no. E-1801 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 245 000\$ pour les véhicules et équipements

Objet : Présentation et avis de motion du Projet de règlement no. E-1801 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 245 000\$ pour les véhicules et équipements

Subject : Tabling and notice of Motion for Draft By-law N° E-1801 to authorize an expenditure and a loan of \$245,000 for heavy vehicles

Le conseiller John Miller présente le Projet de Règlement no. E-1801 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 245 000\$ pour les véhicules et équipements, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor John Miller tables Draft By-Law No. E-1801 to authorize an expenditure and a loan of \$245,000 for heavy vehicles; and gives notice of motion that it will be presented for adoption at a future council meeting.

29. Présentation et avis de motion du Projet de règlement no. E-1802 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 041 000\$ pour l'entretien des bâtiments et équipement municipaux

Objet : Présentation et avis de motion du Projet de règlement no. E-1802 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 041 000\$ pour l'entretien des bâtiments et équipement municipaux

Subject : Tabling and notice of Motion for Draft By-law N° E-1802 to authorize an expenditure and a loan of \$1,041,000 for building maintenance and municipal equipment

Le conseiller John Miller présente le Projet de Règlement no. E-1802 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 041 000\$ pour l'entretien des bâtiments et équipement municipaux et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor John Miller tables Draft By-Law No. E-1802 to authorize an expenditure and a loan of \$1,041,000 for building maintenance and municipal equipment; and gives notice of motion that it will be presented for adoption at a future council meeting.

30. Présentation et avis de motion du Projet de règlement no. E-1803 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 4 208 000\$ pour des travaux d'infrastructures municipales

Objet : Présentation et avis de motion du Projet de règlement no. E-1803 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 4 208 000\$ pour des travaux d'infrastructures municipales

Subject : Tabling and notice of Motion for Draft By-law N° E-1803 to authorize an expenditure and a loan of \$4,208,000 for municipal infrastructure work

Le conseiller John Miller présente le Projet de Règlement no. E-1803 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 4 208 000\$ pour des travaux d'infrastructures municipales et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor John Miller tables Draft By-Law No. E-1803 to authorize an expenditure and a loan of \$4,208,000 for municipal infrastructure work and gives notice of motion that it will be presented for adoption at a future council meeting.

31. Présentation et avis de motion du Projet de règlement no. E-1804 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 365 000\$ pour des travaux de parcs

Objet : Présentation et avis de motion du Projet de règlement no. E-1804 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 365 000\$ pour des travaux de parcs

Subject : Tabling and notice of Motion for Draft By-law N° E-1804 to authorize an expenditure and a loan of \$365,000 for municipal parks

Le conseiller John Miller présente le Projet de Règlement no. E-1804 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 365 000\$ pour des travaux de parcs et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor John Miller tables Draft By-Law No. E-1804 to authorize an expenditure and a loan of \$365,000 for municipal parks and gives notice of motion that it will be presented for adoption at a future council meeting.

32. Présentation et avis de motion du Projet de règlement no. 1384-33 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et au stationnement pour le personnel enseignant

Objet : Présentation et avis de motion du Projet de règlement no. 1384-33 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et au stationnement pour le personnel enseignant

Subject : Tabling and notice of Motion for Draft By-law No. 1384-33 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs and to parking for teaching staff

La conseillère Michelle Setlakwe présente le Projet de Règlement n° 1384-33 modifiant le Règlement n° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et au stationnement pour le personnel enseignant et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor Michelle Setlakwe tables Draft By-law No. 1384-33 to amend By-law No. 1384 with respect to Traffic signs and to parking for teaching staff and gives notice of motion that it will be presented for adoption at a future council meeting.

33. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

34. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 18-01-26

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-01-26

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the January 25, 2018 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the January 25, 2018 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

35. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

36. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 49 et 2 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 51.

37. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 18-01-27

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 18-01-27

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To close meeting at 20:52 .

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy